

LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27 rue de l'Amiral Courbet
80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
27 rue de l'Amiral Courbet
80000 AMIENS

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2019.

LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27 rue de l'Amiral Courbet
80000 AMIENS

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27 rue de l'Amiral Courbet
80000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de l'association LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier, et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

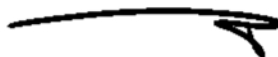
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 juin 2020.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27 rue de l'Amiral Courbet
80000 AMIENS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27 rue de l'Amiral Courbet
80000 AMIENS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

Personnes Visées : Les représentants permanents de la Fédération Léo Lagrange, siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional Léo Lagrange Nord Ile-de-France

Association visée : La Fédération Léo Lagrange

Nature et objet de la convention : Subvention d'exploitation perçue dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, pour le développement de programmes « Démocratie & Courage et Défis & Différences »,

Période d'application : 2019

Montant de l'incidence : 15.000 € sur les comptes de l'exercice

Deuxième convention

Personnes Visées : Les représentants permanents de la Fédération Léo Lagrange, siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional Léo Lagrange Nord Ile-de-France

Association visée : La Fédération Léo Lagrange

Nature et objet de la convention : Subvention d'exploitation perçue dans le cadre du transfert de la gestion des services Civiques

Période d'application : 2019

Montant de l'incidence : 7.512,30 € sur les comptes de l'exercice

Troisième convention

Personnes Visées : Les représentants permanents de la Fédération Léo Lagrange, siégeant au conseil d'administration de l'établissement régional Léo Lagrange Nord Ile-de-France

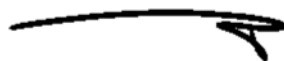
Association visée : La Fédération Léo Lagrange

Nature et objet de la convention : Subvention de fonctionnement perçue dans le cadre du Fonds de Mutualisation et de Solidarité

Période d'application : 2019

Montant de l'incidence : 97.000 € sur les comptes de l'exercice

Fait à Marseille, le 16 juin 2020.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

LEO LAGRANGE NORD – ILE-DE-FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

27 rue de l'Amiral Courbet
80000 AMIENS

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Cessions, brevets droits similaires	44 949	39 990	4 959	4 116
Fonds commercial (1)				
Autres immo. incorpo.				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	239 596	158 727	80 869	110 525
Autres immo. corpo.	2 219 184	590 479	1 628 705	1 751 855
Immo. en cours	687 942		687 942	86 820
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.	9 350		9 350	595
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.	1 906		1 906	1 906
Prêts	468 175		468 175	425 346
Autres immo. financières	20 280		20 280	18 175
ACTIF IMMOBILISE	3 691 382	789 197	2 902 185	2 399 338
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances acomptes versés sur comm.	22 917		22 917	6 564
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	3 888 911	148 780	3 740 131	3 017 553
Autres créances	535 308		535 308	807 606
DIVERS (3)				
V.M.P.	308 858		308 858	308 856
Disponibilités	2 235 597		2 235 597	2 110 548
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	20 920		20 920	73 904
ACTIF CIRCULANT	7 012 511	148 780	6 863 731	6 325 031
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 703 893	937 977	9 765 916	8 724 368
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser			Dons nat. restant vendre	
accepté par organe compétent		Autor.Orga. Tut.		
(1) Dont droit au bail		(2) dont -1 an	(3) dont +1an	
Clause réserve proImmo.		Stock	Créances	

Bilan passif association

Declaration au 31/12/2019

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Fonds Asso. ss. droits reprise	90 310	90 310
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.	12 000	12 000
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	183 039	183 039
Report à nouveau	2 434 316	2 183 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-151 571	250 402
Fonds Asso. ac. droits reprise	102 362	120 218
Dont Apports	102 362	120 218
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement	1 407 672	1 240 694
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	4 066 128	4 068 577
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	77 272	113 975
Provisions pour charges	246 782	210 056
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	285 891	227 891
Emprunts et dettes financières divers (3)	600	600
Avances Accomptes reçus sur commande en cours	662 385	132 746
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 766 511	1 360 611
Dettes fiscales et sociales	1 516 654	1 767 665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150 852	
Autres dettes	754 973	566 553
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	237 868	275 695
DETTES	5 699 788	4 655 791
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 765 916	8 724 368
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de résultat association

Declaration au 31/12/2019

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				1 570
Production vendue de biens				
Production vendue de services	18 009 891		18 009 891	18 733 437
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	18 009 891		18 009 891	18 735 007
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			264 820	340 385
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			629 614	1 028 676
Collectes				
Cotisations			12 978	10 998
Autres produits			1 920	1 449
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			18 919 223	20 116 515
Achats de marchandises (avec droits de douane)				1 359
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières, autres approvisionnements			336	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			5 059 726	5 405 140
Impôts, taxes et versements assimilés			920 157	535 495
Salaires et traitements			9 771 163	9 806 634
Charges sociales			3 060 853	3 749 806
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			272 495	237 728
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			42 464	66 654
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			124 740	158 797
Autres charges			42 606	61 999
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			19 294 540	20 023 614
RESULTAT D'EXPLOITATION			-375 317	92 901
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)			16	
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			5 461	6 164
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			5 476	6 164
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			3 327	493
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			3 327	493
RESULTAT FINANCIER			2 149	5 672
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-373 168	98 573

Compte de résultat (suite) association

Déclaration au 31/12/2019

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	369 117	42 118
Produits exceptionnels sur opérations en capital	165 973	162 070
Reprises sur provisions , transferts de charges	68 335	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	603 424	204 187
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	347 525	47 508
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23	4 850
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions	34 280	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	381 828	52 358
RESULTAT EXCEPTIONNEL	221 597	151 829
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	19 528 124	20 326 867
TOTAL DES CHARGES	19 679 695	20 076 465
EXCEDENT OU DEFICIT	-151 571	250 402
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Annexes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2019 sont :

Total du bilan : 9 765 916 €
Total des charges : 19 679 695 €
Total des produits : 19 528 124 €

Résultat de l'exercice : -151 571 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du **08/06/2020**.

"Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect selon le règlement n°2018-07 du 10 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicable à la clôture de l'exercice."

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatif à la réécriture du PCG applicable à la clôture de l'exercice

.

Les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au PCG concernent :

- Le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice.
- La notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur
- Les apports sans ou avec droit de reprise
- Les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation
- Le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public
- Les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation
- La comptabilisation des ressources en nature

Règles et méthodes comptables

- L'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Les modifications de comptes liées à l'évolution du PCG ont été intégrées dans le plan de compte proposé.

S'agissant d'actualisation de caractère obligatoire du PCG, elles s'imposent aux associations tenues d'appliquer le plan comptable associatif, celui-ci étant une adaptation du PCG.

A noter :

1. Le règlement CRC 2004-6 du 23 novembre 2004, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a supprimé des charges à répartir : les charges différées, les frais d'acquisitions d'immobilisations et les charges à étaler
2. Pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005, les termes "provisions pour dépréciations" sont remplacés par "dépréciation". Cette modification terminologique ne concerne que les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (Regl CRC 2002-10 du 12-12-2002 pris sur avis CNC 2002-07 du 27-6-2002)
3. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, des modifications interviennent au niveau de l'intitulé de certains comptes. Elles proviennent de l'actualisation du PCG (règlement CRC 2005-9, homologué par arrêté du 26-12-05, JO du 3-1-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

L'association applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et Logiciels	5 à 7 ans
Achats Lits	
Constructions	
- Gros Œuvre	50 ans
- Façades et étanchéité	40 ans
- Agencement Gros Œuvre	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 à 15 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	
- Unité centrale, Micro informatique	4 ans
- Périphériques (imprimante, scanner,...)	5 ans
Informatique réseau	7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Non significatif

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent

NEANT

Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer lorsqu'il s'agit de subventions non renouvelables affectés à des biens renouvelables.

Dans les autres cas, elles sont inscrites directement en fonds de dotation dans le plan d'amortissement.

Les interventions des bénévoles ne donnent pas lieu à valorisation.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié ou majorés de la contribution patronale instituée par la LFSS 2008 en cas de mise à la retraite à 65 ans par l'employeur. Enfin le montant ainsi déterminé sera actualisé

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Elle est conforme à ma recommandation 2003 R-01 du CNC, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

Rémunérations des dirigeants

En application des dispositions de l'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts salaires a représenté pour l'exercice, un montant de 145 906 € bruts, avantages en nature inclus.

Faits marquants de l'exercice

- Difficultés de recrutement dans le service comptabilité (absences maladie et départs) et les crèches qui nécessitent de recruter des CDD et de faire appel à de l'intérim
- Vol de la caisse au siège pour 50K€
- Grèves de fin d'années qui ont occasionné sur les crèches une perte de chiffre d'affaires de 50K€

Evènements post clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement ...) auront un impact significatif sur l'activité 2020.

Dans un contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne sommes pas en mesure, à date, de chiffrer ces impacts sur l'activité et les incidences financières. La gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts.

A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance, n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

Suivi des Fonds dédiés et Associatifs

Tableau de suivi des fonds associatifs

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	47 820			47 820
- Fonds statutaires				
- Subv. d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	30 490			30 490
- Legs et donat. avec contrepartie d'actifs immo.				
- Legs				
- Subv. d'investis. affectées à des biens renouv.	12 000			12 000
Ecart de rééval. sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	183 039			183 039
Report à nouveau	2 183 915	250 402		2 434 316
Résultat de l'exercice	250 402		401 973	(151 571)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	120 218		17 856	102 362
- Legs et donations				
- Subv. d'investis. sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecart de rééval. sur des biens avec droit de reprise				
Subv. d'investis. sur biens non renouvelables	1 240 694	166 978		1 407 672
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL GENERAL	4 068 577	417 380	419 829	4 066 128

Tableau de suivi des fonds dédiés

Exprimé en €

Rubriques	A engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouv. ress. affectées	Montant restant à engager en fin d'exercice
Dons				
Legs				
TOTAL GENERAL				

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 622		6 607
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			4 800
Install. techniques, matériel et outillage ind.	234 098		7 034
Installations générales, agenc., aménag.	1 774 950		63 495
Matériel de transport	8 643		
Matériel de bureau, Informatique, mobilier	325 886		72 136
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	86 820		634 590
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 430 396		782 055
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	595		8 755
Autres titres immobilisés	1 906		
Prêts et autres immobilisations financières	443 521		49 009
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	446 022		57 764
TOTAL GENERAL	2 916 040		846 426

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 280	44 949	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		4 800		
Installations techn., matériel et outillages ind.		1 536	239 596	
Installations générales, agencements divers		17 976	1 820 469	
Matériel de transport			8 643	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 949	390 073	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		33 468	687 942	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		65 729	3 146 722	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			9 350	
Autres titres immobilisés			1 906	
Prêts et autres immobilisations financières		4 075	488 455	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 075	499 711	
TOTAL GENERAL		71 084	3 691 382	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 505	4 484		39 990
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	123 573	70 060	34 906	158 727
Installations générales, agenc. et aménag. divers	170 682	177 588		348 271
Matériel de transport	4 326	2 509		6 835
Matériel de bureau et informatique, mobilier	182 615	52 759		235 373
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	481 196	302 916	34 906	749 207
TOTAL GENERAL	516 702	307 401	34 906	789 197

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation:	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	101 891	46 843	80 898	67 836
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer	210 056	115 304	78 578	246 782
Autres provisions pour risques et charges	12 084	9 436	12 084	9 436
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	324 031	171 583	171 559	324 055
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	138 686	42 464	32 370	148 780
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	138 686	42 464	32 370	148 780
TOTAL GENERAL	462 717	214 047	203 929	472 835
Dotations et reprises d'exploitation		167 204	123 032	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		34 280	68 335	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	468 175	468 175	
Autres immobilisations financières	20 280	20 280	
Clients douteux ou litigieux	172 029	172 029	
Autres créances clients	3 716 882	3 716 882	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 683	4 683	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 974	4 974	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	160 424	160 424	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	365 227	365 227	
Charges constatées d'avance	20 920	20 920	
TOTAL GENERAL	4 933 593	4 933 593	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	42 829		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	6 220	6 220		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	280 866	280 866		
Emprunts et dettes financières divers	600	600		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 766 511	1 766 511		
Personnel et comptes rattachés	662 466	662 466		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	601 038	601 038		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	467 096	467 096		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150 852	150 852		
Groupe et associés				
Autres dettes	541 027	541 027		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	237 868	237 868		
TOTAL GENERAL	4 714 545	4 714 545		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	87 105			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 296			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Charges à payer

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES A PAYER			
FRS ACHATS BIENS OU	379 465,65	298 262,70	81 202,95
FRS FACT NON PARVENUES DEL IDF		23 667,00	-23 667,00
F.N.L.L. FNP		29 533,66	-29 533,66
Usagers-AAE.	397 313,58	407 740,42	-10 426,84
Charges Ã payer.	21 935,10	58 363,33	-36 428,23
Dettes provis./congÃs pa.	504 183,41	538 824,92	-34 641,51
Personnel -CAP.	60 884,36	60 672,86	211,50
Charges soc./congÃs Ã pa.	147 877,05	193 650,66	-45 773,61
Charges fiscales/congÃs .	45 376,67		45 376,67
TOTAL CHARGES A PAYER	1 557 035,82	1 610 715,55	-53 679,73

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR			
Usagers-FAE.	971 896,96	428 821,26	543 075,70
Usagers-FAE-Comm.Conso..	8 904,83	2 713,99	6 190,84
FAE INTRA GROUPE	205,92		205,92
FAE INTRA GROUPE		3 410,00	-3 410,00
Frs.- RRRO-Avoirs À rece.	847,51	840,30	7,21
PERS PAR IJSS & PREVOYANCE	-13 281,01	-14 370,93	1 089,92
Prod.À recevoir.	82 954,07	120 032,72	-37 078,65
PRODUIT A RECEVOIR 2017	2 850,47	4 383,13	-1 532,66
PRODUITS A RECEVOIR 2018	6 493,57	79 902,74	-73 409,17
Produits À recevoir communautÀ©	56 963,49		56 963,49
Produits Ó recevoir communautÚ		24 525,00	-24 525,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 117 835,81	650 258,21	467 577,60

Charges et produits constatés d'avance

Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
Charges constatées d'avance.	20 920,09	73 903,61	-52 983,52
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 920,09	73 903,61	-52 983,52
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
PROD CONST D AVANCE	-237 868,19	-268 796,14	30 927,95
PRODUITS CONST. AVANCE DEL IDF		-6 899,00	6 899,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-237 868,19	-275 695,14	37 826,95

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits sur exercices antérieurs	251 896	77200000
TOTAL	251 896	

[illegible]

Membre de l'unité économique et sociale

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A 2 F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP OCCITANIE
- PREFACE
- UNSLL
- ALLDC
- CAMPUS LEO LAGRANGE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE EN PAYS DE GEX
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE ALSACE LORRAINE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA SUD